



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

PP/MG

N° 001914

Service Finances -
Acceptation fonds de
soutien aux emprunts
structurés à risque -
Emprunt HELVETIX
USD 2

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Conseil du 2 décembre 2014, par délibération 1778, a autorisé le réaménagement par remboursement anticipé de 5 emprunts Caisse d'Epargne, dont l'emprunt structuré à risque HELVETIX USD 2, pour sécuriser cet emprunt structuré qui faisait courir un risque financier important pour les finances de la ville d'Apt.

Le remboursement anticipé des 5 emprunts a été accompagné de 2.615.154,79 € d'Indemnités de Remboursement Anticipé, dont 2.121.445,52 € pour l'emprunt HELVETIX USD 2.

Pour financer ce remboursement anticipé un emprunt global de 7.775.256,87 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, représentant le capital restant dû des prêts quittés pour 4.675.256,87 € 100.000 € d'indemnité capitalisée et 3.000.000 € d'emprunts nouveaux destinés au financement des investissements pour les années 2015 à 2017, le solde des indemnités étant inclus dans le taux d'intérêt à 4.45 % du nouvel emprunt, supérieur aux taux du marché.

L'emprunt structuré à risque HELVETIX USD 2 étant éligible au Fonds de Soutien aux Emprunts structurés à Risque, le 9 décembre 2014 une demande d'aide a été établie auprès de Monsieur le préfet de Vaucluse

Le 14 octobre 2015 le Service de Pilotage du Dispositif de Sortie des Emprunts à Risque a notifié la décision d'attribution de l'aide pour le remboursement anticipé de l'emprunt structuré à risque HELVETIX USD 2, les éléments de calcul réglementaires permettent un taux de prise en charge de 28,95 % de l'IRA de 2.121.445,52 €, ce qui donne un montant maximal d'aide de 614.158,48 €

Il est demandé au conseil d'accepter la proposition d'aide de 614.158,48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Travaux-Urbanisme du 30 novembre 2015,

Accepte la proposition d'aide du Fonds de soutien aux emprunts structurés à risque de 614.158,48 €

Autorise madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI